

DIR Centre-Ouest

Secrétariat Général

Pôle recrutement
formation

RAPPORT DU JURY

**Concours interne et externe
chefs d'équipe d'exploitation
des Travaux Publics de l'État (H / F)
Branche Routes et Bases Aériennes**

Session 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Dominique GAILLET – Responsable du Pôle recrutement et Formation / DIR Centre Ouest – Vice-président du jury.

Avec la précieuse collaboration de l'ensemble des membres du jury.

Référence(s)

<http://intra.dir-centre-ouest.i2/> puis espace « recrutement ».

<http://www.enroute.centre-ouest.developpement-durable.gouv.fr/> puis espace « recrutement à la DIR Centre Ouest ».

Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
ADMISSIBILITÉ :.....	5
2-1-1 – Épreuve numéro 1 partie 1 : <i>courts exercices de français</i> :.....	5
2-1-2 – Épreuve numéro 1 partie 2 : <i>courts exercices indépendants d'arithmétique</i> :.....	6
2-2 – Épreuve numéro 2 : questionnaire à choix multiples sur les règles essentielles du code de la route :.....	6
2-3 – Statistiques :.....	7
2-4 – Conseils aux candidats :.....	7
ADMISSION :.....	8
3-1 – Épreuve numéro 3 : épreuve pratique :.....	8
3-2 - Épreuve numéro 4 : entretien avec le jury :.....	9
3-3 – Statistiques :.....	10
3-4 – Conseils aux candidats :.....	10

1.Présentation Générale :

Le concours interne et externe de chefs d'équipe d'exploitation des Travaux Publics de l'État (H / F), Branche Routes et Bases Aériennes comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. Il a fait l'objet d'une « publicité » avec une période d'inscription comprise entre le 30 mars et le 11 mai 2018.

Les épreuves sont rigoureusement identiques pour les 2 modes d'accès (interne et externe), les travaux du jury sont distincts et les résultats sont publiés sur 2 listes différentes.

La fiche CEE012 « Agent / agente d'intervention d'un centre d'exploitation et d'intervention » du répertoire des emplois-types du ministère appuie les travaux du jury pour la définition des activités et compétences nécessaires à l'exercice de l'emploi.

Afin de favoriser l'équité entre tous les candidats, le critère de permis de conduire (véhicules légers et poids lourds) n'est pas pris en compte.

Le concours de chefs d'équipe « non encadrant » correspond à l'ancienne appellation « Agent d'Exploitation Spécialisé (AES) ».

Les chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'état du ministère de la Transition Écologique et Solidaire appartiennent à un corps classé dans la catégorie C2 de la fonction publique.

Leurs missions sont essentiellement tournées vers l'exploitation et l'entretien du réseau routier et du domaine public de façon plus générale. Elles nécessitent un travail en équipe.

Les tâches effectuées sous la conduite des techniciens supérieurs du développement durable ou des chefs d'équipes encadrant sont très diversifiées. Elles concernent essentiellement l'exploitation de la route et l'entretien des chaussées et des dépendances :

- Patrouilles,
- Interventions sur incidents,
- Déneigement,
- Pose et entretien de la signalisation,
- Conduite d'engins (tracteur, tracto-pelle, poids lourds, ensemble tractant une remorque),
- Fauchage-élagage,
- Maintien de la sécurité sur le réseau.

Cette liste de travaux n'est pas exhaustive.

Dans l'exécution quotidienne de ces travaux, les agents sont appelés à porter des charges lourdes, à conduire des engins volumineux. Ils sont tenus d'assurer les astreintes, périodes pendant lesquelles les agents sont tenus d'être disponibles à tout moment, et interviennent de jour comme de nuit. Pour cette raison, il leur est demandé de s'organiser pour leur permettre de rejoindre l'équipe d'intervention rapidement. Aucune affectation ne sera possible sur un emploi administratif. Enfin, l'esprit d'équipe et une bonne sensibilité à la sécurité individuelle et collective sont des qualités indispensables.

Les chefs d'équipes d'exploitation non encadrant des travaux publics de l'état sont obligatoirement affectés en équipe d'exploitation dans les centres d'entretien et d'intervention et leur missions s'exercent sur le secteur géographique de ce centre.

Le nombre de postes offerts est de :

- 7 pour le concours interne.
- 13 pour le concours externe.

La localisation des postes n'est pas connue lors du concours.

2.Admissibilité :

La phase d'admissibilité comporte 2 parties :

- Une épreuve double : français et arithmétique.
- Une épreuve QCM sur les règles essentielles du code de la route.

Rappel du règlement du concours :

Peuvent seuls être admis à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 aux épreuves de français et d'arithmétique, une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve se rapportant aux règles du code de la route. Le jury fixe souverainement le seuil d'admissibilité qui ne pourra être inférieur à 20 points concernant le total des 2 épreuves écrites.

2-1-1 – Épreuve numéro 1 partie 1 : courts exercices de français :

Épreuve visant à apprécier, à partir d'un texte court, les qualités de compréhension des candidats et leur aptitude à s'exprimer dans un style et avec une grammaire et une orthographe correctes.

Première thématique de l'épreuve : 2 rédactions libres à partir d'un texte d'une page.

Éléments recherchés en correction : compréhension du texte, qualité de la rédaction, de la grammaire et de l'orthographe.

Deuxième thématique de l'épreuve : 5 exercices indépendants

- Recherche de mots mal orthographiés avec correction (à partir d'un texte court).
- Conjugaison au présent de l'indicatif.
- Écriture de chiffres en lettres.
- Utilisation appropriée de mots pour compléter des phrases.
- Écriture de pluriels de mots.

2-1-2 – Épreuve numéro 1 partie 2 : courts exercices indépendants d'arithmétique :

Épreuve visant à apprécier l'aptitude des candidats à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux chefs d'équipes d'exploitation (non encadrant) des travaux publics de l'État .

Le programme est le suivant :

- Les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication, division.
- Règles de divisibilité.
- Calculs décimaux approchés.
- Nombres premiers.
- Fractions, valeur décimale d'une fraction, opération sur les fractions.
- Moyenne arithmétique simple.
- Règle de trois, rapports et proportions, pourcentages, indices, taux.
- Principales unités de mesures : températures, masse, volume, surface, temps, monnaie.

Parmi ce programme l'épreuve comporte :

- Des calculs (multiplication et division)
- Des calculs de fractions.
- Des calculs de durée.
- Des conversions.
- Des comparaisons de nombres.
- Un exercice de calcul de dérasement d'accotement (en 2 parties).
- Un exercice de calcul d'une situation de réfection de chaussée (en 4 parties).

2-2 – Épreuve numéro 2 : questionnaire à choix multiples sur les règles essentielles du code de la route :

L'épreuve composée de 40 questions à choix multiples en lien direct avec le code de la route, son application et la sécurité routière se place dans la logique « métier » des personnels qui interviennent en permanence dans le domaine de la signalisation routière.

Chaque question peut avoir une ou plusieurs bonnes réponses.

Les questions faisaient référence à des connaissances attendues pour le type de poste convoité et s'inscrivaient à la fois dans la réglementation "simple" du code de la route (du même type que ce que l'on demande aux candidats au permis de conduire), et dans des problématiques simples de signalisation de chantier (qu'un usager de la route est susceptible de rencontrer)

Certaines questions pouvaient également être traitées sans connaissance particulière, car nécessitant "simplement" du bon sens, et/ou du calcul mental simple (% de pente et distance, conversion km/h en mètres/sec..., par exemple).

2-3 – Statistiques :

Épreuve/partie d'épreuve	Mode d'accès	Nombre de convoqués	Nombre de Présents	Note la plus basse	Note la plus haute
Français	Interne	11	9	5,00 / 20	17,00 / 20
Arithmétique	Interne	11	9	7,00 / 20	16,00 / 20
Code de la route	Interne	11	9	9,50 / 20	15,50 / 20
Français	Externe	145	126	3,50 / 20	18,25 / 20
Arithmétique	Externe	145	126	3,50 / 20	19,50 / 20
Code de la route	Externe	145	126	5,50 / 20	16,00 / 20

2-4 – Conseils aux candidats :

Épreuve de français :

- Une rédaction simple (sujet, verbe et complément), avec une bonne mise en valeur des idées essentielles est attendue, elle permet de transcrire ses idées et donc de marquer un minimum de point.
- L'orthographe et la syntaxe doivent être respectées.
- Les exercices nécessitent une révision préalable des fondamentaux, ce qui est logique pour bien appréhender l'épreuve.

Épreuve de mathématiques :

- Une bonne analyse de la commande est nécessaire, de même qu'une vérification des réponses (par exemple $0,00413$ n'est pas égal à $0,0413$), certains exercices simples permettent une assise de points non négligeables.
- Il est impératif de respecter les consignes : quand il est demandé de détailler les calculs, il y a une raison. Le "raisonnement" fait partie intégrante de la notation et une réponse avec simplement un résultat n'est que peu valorisée.
- Il est nécessaire de revoir un minimum les formules de calcul (surface simples, volumes simples, densité, masse volumique), faire attention à la cohérence des unités utilisées et une nouvelle fois jeter un œil sur la pertinence de la valeur du résultat obtenu (il ne faut pas 7432 camions pour transporter un seau de matériaux et inversement 1 camion pour désensabler la baie du Mont Saint-Michel).

Épreuve de code de la route :

- Une visite sur le site de la sécurité routière représente un véritable complément d'information pour traiter l'épreuve.
- Les réponses doivent être cochées franchement, les croix qui ne sont pas parfaitement lisibles ne sont pas prises en compte.
- Une attention particulière est nécessaire pour ne pas cocher de réponses contradictoires.

Lors du traitement des sujets, il convient de procéder de façon logique en fonction de ses forces et de ses faiblesses (le barème de points est indiqué sur les sujets de la première épreuve) ; il est également très important d'écouter et d'appliquer les consignes du responsable de salle.

3.Admission :

La phase d'admission comporte 2 parties :

- Une épreuve pratique.
- Un entretien avec le jury.

Rappel du règlement du concours :

Peuvent seuls être déclarés définitivement admis, les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve pratique et à l'entretien avec le jury et pour l'ensemble des épreuves un total de points fixé par le jury qui ne peut être inférieur à 80 points.

Le jury établira la liste de classement définitif par ordre de mérite, le nombre de candidats y figurant pouvant être inférieur, égal ou supérieur au nombre des places offertes. Dans ce dernier cas, les candidats classés en surnombre forment la liste complémentaire.

Lorsque les candidats totalisent le même nombre de points, priorité est donnée au candidat qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve pratique n° 3, puis à l'épreuve n° 4 (art. 7 de l'arrêté du 5 décembre 2007).

3-1 – Épreuve numéro 3 : épreuve pratique :

Épreuve visant à apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail, notamment en équipe.

L'épreuve pratique était constituée d'une partie « mise en situation d'observation et de rendu compte » et d'une partie « signalisation et chantier » (sur 2 ateliers).

La partie « mise en situation d'observation et de rendu compte » (nouvelle en 2018) permet d'évaluer des points qui n'étaient pas observés les années précédentes (concentration, sens de l'observa-

tion, connaissance des équipements de signalisation). Les éléments recueillis et les notes ne sont pas déterminants, mais permettent de compléter l'évaluation générale du candidat.

L'épreuve était adaptée : les 2 parties d'épreuve ont permis une bonne évaluation des candidats (respect des consignes, endurance physique, logique, capacité au travail en équipe,...), dans le respect des horaires annoncés.

Le timing a permis d'avoir un peu plus de temps pour le debriefing d'évaluation et de notation.

Le site d'Uzerche est approprié pour l'organisation de ces épreuves avec un cheminement aller et retour différent. La configuration permet de conserver la confidentialité et ne gêne pas le fonctionnement général du CEI.

La rigueur et le professionnalisme caractérisent les évaluateurs, dans une ambiance « sans tension » avec un grand respect des candidats.

3-2 - Épreuve numéro 4 : entretien avec le jury :

Entretien en lien avec l'épreuve pratique consistant, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention.

Cette épreuve permet au jury d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert.

Les entretiens se sont déroulés selon le même mode : une présentation des membres du jury, suivie d'une présentation de chaque candidat (temps de présentation de 5mn maximum) puis un questionnement centré sur le parcours professionnel des candidats, leurs motivations, leurs qualités d'organisation, leurs capacités à tenir le poste de chef d'équipe exploitation non encadrant.

Présentation : la présentation est souvent mal préparée et très courte pour la plupart des candidats.

Comportement général : les candidats n'ont globalement pas démontré beaucoup d'enthousiasme à intégrer la DIRCO. L'exercice de l'oral est stressant mais ne doit pas conduire les candidats à ne pas démontrer une réelle volonté d'obtenir le poste et le concours.

Motivation : les candidats ont parfois des difficultés à exprimer clairement leurs motivations et il est regrettable de constater que malgré les détails transmis par le biais du concours, ils n'ont une connaissance que trop approximative des services de la DIRCO (connaissance insuffisante du territoire et des missions). Ils confondent fonction publique et service public. La notion de déontologie n'est généralement pas connue malgré une importance primordiale pour un agent de l'État.

Travail en équipe : les candidats ne mentionnent que trop souvent des banalités d'entraide et de solidarité.

Candidats internes : les candidats n'ont pas démontré beaucoup de connaissances plus approfondies que les candidats externes (malgré une formation initiale très récente).

3-3 – Statistiques :

Épreuve/partie d'épreuve	Mode d'accès	Nombre de convoqués	Nombre de Présents	Note la plus basse	Note la plus haute
Pratique	Interne	8	6	10,00 / 20	14,50 / 20
Entretien avec le jury	Interne	8	6	4,50 / 20	17,00 / 20
Pratique	Externe	82	79	4,50 / 20	17,00 / 20
Entretien avec le jury	Externe	82	79	4,50 / 20	16,50 / 20

3-4 – Conseils aux candidats :

Pratique :

S'agissant d'une épreuve relativement physique, une préparation à l'endurance peut apporter de l'aisance. Sans lien direct, la préparation à l'épreuve numéro 2 (code de la route) peut favoriser une partie du traitement de l'épreuve pratique.

Lors de l'épreuve, chaque candidat doit bien écouter les consignes données et engager sa démarche dans un véritable esprit d'équipe et de sécurité.

Entretien avec le jury :

Les présentations générales (interne/externe) du concours contiennent de nombreuses informations permettant d'appréhender le métier de chef d'équipe non encadrant et de se projeter dans un avenir professionnel. La lecture du document se rapportant à sa situation (accès interne ou externe) est indispensable.

Il serait de bon aloi que les candidats aient des connaissances plus approfondies sur les organigrammes de la DIRCO permettant de réfléchir et répondre plus aisément aux mises en situation hiérarchiques : le site internet <http://www.enroute.centre-ouest.developpement-durable.gouv.fr/> contient de très nombreuses informations en ce sens et représente un socle de préparation à consulter.

- Motivation : Les candidats devraient réfléchir à un véritable projet de vie professionnelle pour ensuite pouvoir en parler et répondre logiquement aux questions du jury.
- Travail en équipe : Les candidats devraient réfléchir à comment agir afin de pouvoir garantir un relationnel de travail en équipe et les leviers pratiques et non théoriques (actions concrètes).